

PROJET SUR LA RELATION ANIMALE

La réussite de ce projet appartient à tous . Le fondement sont des relations de confiance basée sur le respect mutuel entre les différents partenaires et des règles définies en commun pour le bien-être animal, mais également afin que chacun puisse retirer le maximum de satisfactions et de plaisir.

PROJET DE PROTOCOLE DE FONCTIONNEMENT

Pour les membres partenaires du comité pédagogique de l ASDV, la convention partenariale sera le document de référence.

Pour les partenaires qui souhaitent s'associer au projet ne faisant pas partie du comité pédagogique, une convention spécifique devra être établie entre l'établissement et l' ASDV.

Les partenaires associés au projet participent à l'achat des aliments pour les animaux.

Les structures sont sous la responsabilité de l ASDV . Elle en assure l'achat , la mise en place et l'entretien

Les animaux appartiennent à l ASDV, les membres référents de l'association assurent le suivi et les soins réguliers des animaux.

Les partenaires associés à ce projet, désignent un à deux référents pour leur entité.

Ces derniers, sont chargés de coordonner les visites de leur structure dans le cadre des recommandations définies par l ASDV.

Les visites des bénéficiaires des partenaires restent sous l'entière responsabilité de leur entité d'appartenance.

l, ASDV autorise chaque partenaire ayant désigné des référents du projet à venir rendre visite aux animaux au moment qu'il le souhaite.

En fonction du projet, et sous réserve qu'ils respectent le bien-être animal, ils peuvent s'ils le souhaitent, entrer dans les parcs, approcher les animaux, leur donner exclusivement les aliments fournis par l ASDV.

Chaque partenaire s'engage à renseigner le cahier de suivi en mentionnant le nom du responsable, le nombre de participants, les observations éventuelles, et la date.

Les partenaires qui souhaitent participer au soutien financier peuvent le faire sous la forme qu'il le souhaite.

Un bilan en présence de tous les référents du projet sera organisé au bout de 6 mois de fonctionnement.

PROJET CHARTRES DE BONNE PRATIQUE DE RELATION ANIMALE

Une difficulté de ce projet, et de trouver un fonctionnement permettant la continuité du soin aux animaux et éviter la sur sollicitation ponctuelle des animaux l'enjeu est de trouver un juste équilibre entre la présence des différents partenaires, tout en laissant un maximum de liberté à chacun.

Pour cela, il semble important que une communication valide et partage par tous et un mode de fonctionnement soit mise en place entre les différents partenaires.

Les animaux pourront être nourris de 8h à 10h et de 15 h à 17h en dehors de ces périodes là, il n'est pas autorisé de leur donner à manger.

Les aliments qui leur seront donnés, seront mis à disposition dans un bac prévu à cet effet.

Les rations données, seront celles définies pour chaque espèce animale mentionnées sur le tableau d'information situé à côté du bac des aliments à donner.

Les aliments apportés par les visiteurs, seront déposés dans un bac réservé à cet effet afin d'être triés avant de les donner aux animaux.

Chaque groupe de visiteurs s'engage à remplir le cahier de suivi, en mentionnant le jour et l'heure où ils sont venus, s'ils ont nourri des animaux, s'ils ont observé des anomalies ou un comportement anormal des animaux, ainsi que les observations qui souhaitent.

S'occuper des animaux c'est aussi s'occuper de leur environnement et de leur espace de vie. Les partenaires, seront sollicités en fonction de leur possibilité pour divers travaux d'entretien (parc, clôture, espace vert, foin. nettoyage des cages et des bergeries...)

Un tableau d'information sera installé où il sera rappelé.

Le protocole de fonctionnement

la charte de bonnes pratiques,

Les informations concernant la nourriture des animaux

La programmation des venues, de la semaine mise à jour le samedi

Le prévisionnel des participations où les partenaires mentionneront leurs prévisions

Une rubrique informations

Une rubrique observations

Dans lesquelles chaque visiteur pourra se tenir informé et le renseigner en y mentionnant les informations qui souhaitent partager.

Enfin, il a été évoqué également la création d'une communication pour le soir aux animaux par pictogramme rédigé de manière collégiale par les partenaires.